



## Répartition des biens suite décès dernier parent

-----  
Par OPING

Bonjour

Nous voudrions avec ma soeur discuter du partage des biens une fois notre mère décédée afin de pouvoir le faire plus dans la sérénité plutôt qu'après un décès.

Nous voudrions savoir si notre logique pour le partage est la bonne.

Si par exemple dans la succession il y a

200000? en liquidité

1 bien(terrain ou maison) d'une valeur de 100000? qui était un bien propre à notre père, nous en avons donc la 1/2 chacun et notre mère l'usufruit

1 bien(terrain ou maison) d'une valeur de 100000? qui était un bien venant de la communauté, nous en avons donc la 1/2 de la 1/2 chacun et notre mère la 1/2 et l'usufruit

Si nous sommes d'accord pour par exemple je garde les 2 biens et ma soeur prend les liquidités, pouvons nous partir que ce partage est équitable

De manière plus générale est ce que le principe sera si j'ai 1 ma soeur doit avoir 1

Merci pour vos retours

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Si aucun des parents n'a des enfants issus d'une autre union, vous pouvez faire plus simplement un partage à égalité de l'ensemble des patrimoines, tant ceux propres à chacun des défunts que celui commun, en les globalisant.

Les biens doivent être valorisés à l'époque du partage (qui peut se faire assez longtemps après le second décès). Ce qui permet de calculer ce que chacun doit recevoir en valeur.

Il s'agit après de composer des lots, par exemple d'égaux valeurs, mais par forcément, puisque l'un pourra devoir une soulte dans le partage, pour compenser une éventuelle inégalité des lots.

-----  
Par OPING

Merci pour votre retour

Donc le principe est:

soit il y a 2 lots d'égal valeur ou si un des 2 lots a une valeur plus élevée, un des héritiers doit reverser une somme pour compenser la différence de valeur et revenir sur le principe de 2 lots d'égal valeur

Après on sait que ce que l'on va regarder avec ma soeur n'est que théorique puisque il faudra bien refaire les calculs en fonction des valeurs au jour du décès mais cela nous permettra déjà de se mettre d'accord sur les grandes lignes

Crldt Olivier